



## **ATTESTATION**

## **Pass'Sports et Culture**

Valable jusqu'au 31 Décembre 2022

Cette attestation est à <u>remettre à l'association ou l'organisme</u> lors de l'inscription de votre enfant à la pratique d'une activité culturelle et/ou sportive.

Profil du demandeur
Nom et prénom de l'enfant :  Né(e) le : Domicilié(e) :
Nom et Prénom du (des) parent(s) : Adresse du (des) parent(s) :
Nous soussignés, Jean-Luc ANDERHUEBER, Président de la Communauté de communes des Vosges du sud et Daniel ROTH, Maire de la commune de Lepuix, attestons <b>que l'enfant,</b>
<ul> <li>la communauté de communes, d'un montant maximum de 15 Euros</li> </ul>
<ul> <li>la commune de Lepuix, d'un montant maximum de 15 Euros</li> </ul>
Soit un montant maximum de 30 Euros, qui sera versé à <b>l'Association ou organisme</b>
Fait à Lepuix, le / /2022
Le Maire de Lepuix,
Daniel ROTH
Partie à remplir par l'association ou l'organisme
Mme ou M, responsable de l'Association ou de l'organisme «» atteste que l'enfant est inscrit pour la pratique d'une activité au
cours de la saison 2022/2023.
Montant de la cotisation totale : €.
Autres aides perçues (CAF, Etat, autres) et montant :
Fait àle / /2022 (Cachet et signature)

N.B : L'association devra adresser, avant le 31/12/2022, la présente attestation accompagnée d'un Relevé d'Identité Bancaire à la Communauté de communes des Vosges du sud, 26 bis Grande rue 90170 ETUEFFONT ou par mail contact@ccvosgesdusud.fr